

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 665 /T.P.

Objet:

Commission Logement.-

Astrida, le 27 mars 1951.-



Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant,

Suite à votre lettre en date du 23 mars 1951, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la décision prise par la Commission de logement en sa réunion du 24 courant:

"5°- Au départ de Monsieur l'Agronome Languy, sa maison sera
" occupée par Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant
" DELVAULX A."

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président de la Commission de Logement,

W. ANTONISSEN,



Monsieur DELVAULX W.
Administrateur Territorial Assistant

à ASTRIDA.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 27 mars 1951.-

N° 664 /T.P.

Objet:

Commission Logement.-

Monsieur le Médecin,

Suite à votre lettre en date du 19 mars 1951,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la décision prise
par la Commission de logement en sa réunion du 24 courant:

"3°- Monsieur le Docteur Lucasse occupera la maison actuellement
" habitée par le Docteur Rubinstein".

Veuillez agréer, Monsieur le Médecin, l'assu-
rance de ma considération très distinguée.

Le Président de la Commission de Logement,

ANTONISSEN W.,



Monsieur le Docteur LUCASSE

à ASTRIDA.-